

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
MARDI 5 NOVEMBRE 2019 – 14H – MOSTUÉJOULS**

ÉTAT DES PRÉSENCES

Communautés de communes (CC) membres	Délégués titulaires	Signatures	Délégués suppléants	Signatures
CC Aubrac-Lot -Causses-Tarn	Jean-Claude SALEIL	Excusé	Guy DE SOUSA	Excusé
CC Causses-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires	André BOUDES Madeleine MACQ	Présent Présente	Irène LEBEAU Régis VALGALIER	Présente
CC Gorges-Causses-Cévennes	Daniel GIOVANNACCI Henri COUDERC Serge GRASSET René JEANJEAN Guylène PANTEL	Présent Présent Présent Présent Présente	Agnès BADAROUX Xavier GALLETTO Cécile JASSAUD Francis SÉVAJOLS Roland SOURNAT	Excusé
CC Millau-Grands causses	Gérard PRÊTRE	Présent	Christophe SAINT-PIERRE	Excusé
	Hubert GRANIER	Présent	Alain ROUGET	Excusé
	Bernard POURQUIÉ	Mandat à H. Granier	Danièle VERGONNIER	Excusée
	Claude ALIBERT	Mandat à G. Puel	Max DALET	Excusé
	Paul DUMOUSSEAU Guy PUEL	Présent	Simone GÉLY Esther CHUREAU	Présente
CC Larzac et vallées	Lionel CAYRON Sylvain GOUBY Yves MALRIC	Présent	Stéphanie ANDRIEU Thierry CADENET Henri REGORD	
CC Lévézou-Pareloup	Patrick CONTASTIN	Présent	Hubert SEITER	
CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons	Gil CLOIX	Excusé	Patrick MALLEVIALE	
	Pierre PANTANELLA	Excusé	Pascal RIVIER	

NB. Sauf pour la CC Millau-Grands causses, les délégués suppléants ne représentent pas forcément le titulaire en face duquel ils sont inscrits dans le tableau, mais peuvent représenter tout autre titulaire de leur communauté.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Hubert GRANIER

AUTRES PERSONNES ASSISTANT À LA RÉUNION

Romain BABIN (technicien de rivière au SMBVTA¹), Stéphanie BRAUD (animatrice du contrat de rivière Tarn-amont), Jean-Jacques CHARLES (responsable du service « environnement » à la CC Millau-Grands causses), Céline DELAGNES (coordinatrice des missions « gemapi »², chargée de missions « rivières » au Parc naturel régional des Grands Causses, en convention de partenariat avec le SMBVTA pour 0,7 ETP³), Florian FERGEAULT (technicien « travaux » à la CC Millau-Grands causses, en convention de partenariat avec le

¹ Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

² Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

³ Équivalent temps plein

SMBVTA pour 0,7 ETP), Anne GÉLY (directrice du SMBVTA, animatrice du SAGE⁴ Tarn-amont), Axel MIRMAN (stagiaire au SMBVTA), Jean-Rémy PANTANELLA (animateur du PAPI⁵ d'intention Tarn-amont au SMBVTAM), Cindy RODRIGUES (chargée de gestion administrative et financière au SMBVTA).

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2019

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

- Élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau
- Pouvoirs exercés par le président par délégation du comité syndical
- Indemnités du président

ACTIONS

- Tranches de travaux 2020 des PPG (4^e G. Tarn, tr. suppl. V.Tarn, 4^e Jonte, 5^e Dourbie, 3^e Cernon) : choix des entreprises, demandes de financements
- Point d'information : avancement du PAPI d'intention 2019-2020 du Tarn-amont
- Action 1.3 « Concevoir des supports de sensibilisation » du PAPI
- Point d'information : avancement du projet de restauration de méandre du Tarn à Saint-Hilarin
- Point d'information : expérimentation des paiements pour services environnementaux (PSE) sur le sous-bassin de la Muse

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

- Désignation d'un référent de l'unité géographique « Gorges du Tarn, Jonte »
- Désignation d'un représentant à la CLE du SAGE Tarn-amont
- Prévoyance : convention CDG48
- CG 2018 - CA 2018 - Affectation du résultat (délibération rectificative)
- Décision modificative n°2
- Indemnités de conseil au trésorier

QUESTIONS DIVERSES

Hubert Granier, président par intérim du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTA), ouvre la séance en rendant hommage à Jean-Luc Aigouy, décédé le 18 octobre dernier. Il rappelle les engagements de J.-L. Aigouy en faveur du développement du territoire, du tourisme et de la préservation des rivières, intimement liés. Il salue le travail qu'il a mené avec détermination pour regrouper les communautés de communes du Tarn-amont au sein du syndicat mixte, aboutissant à leur rassemblement complet à compter du 1^{er} janvier 2020. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

H. Granier est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 16 JUILLET 2019

H. Granier demande à l'assemblée d'approuver le compte-rendu du dernier comité syndical qui a eu lieu le 27 septembre 2019 au Rozier et qui comptait notamment parmi les points à l'ordre du jour la modification des statuts du SMBVTA relative à l'adhésion de la CCCML⁶ à compter du 1^{er} janvier 2020, l'organisation de l'équipe du SMBVTA, le choix d'un bureau d'étude pour la ZEC⁷ de St-Georges-de-Luzençon, le lancement de l'étude pour la ZEC rive gauche de St-Rome-de-Cernon, le projet tuteuré « Érosion des sols du BV Lavencou » avec le lycée La Cazotte de Saint-Affrique et la présentation du projet de guide du riverain.

→ **Adopté à l'unanimité**

⁴ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

⁵ Programme d'actions de prévention des inondations

⁶ Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère

⁷ Zone d'expansion de crue

ÉLECTION DU PRÉSIDENT – DE_2019_052

Madeleine Macq, doyenne de l'assemblée, préside l'élection du nouveau président. Elle informe l'assemblée qu'Henri Couderc est candidat et constate qu'il n'y en a pas d'autres. H. Couderc expose les raisons de sa candidature. L'assemblée opte pour un vote à main levée. Avec une abstention, H. Couderc est élu président du SMBVTA.

→ **Adopté avec une abstention**

ÉLECTION DES 3 VICE-PRÉSIDENTS – DE-2019-053

H. Couderc propose que les trois vice-présidents jusqu'alors en place soient reconduits : H. Granier en 1^{er} vice-président, M. Macq en 2^e vice-présidente et Guy Puel en 3^e vice-président. L'assemblée opte pour un vote à main levée. Avec une abstention chacun, H. Granier, M. Macq et G. Puel sont respectivement élus 1^{er}, 2^e et 3^e vice-présidents du SMBVTA.

→ **Adopté avec une abstention**

ÉLECTION DES 5 DÉLÉGUÉS DU BUREAU – DE-2019-054

H. Couderc propose que les délégués au bureau jusqu'alors en place soient reconduits Lionel Cayron, Gil Cloix, Paul Dumousseau et René Jeanjean. Le siège d'H. Couderc, désormais président, étant vacant, il propose de compléter le bureau avec Daniel Giovannacci. L'assemblée opte pour un vote à main levée. Les propositions sont acceptées.

→ **Adopté à l'unanimité**

POUVOIRS EXERCÉS PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU COMITÉ SYNDICAL – DE-2019-055

H. Couderc rappelle qu'un certain nombre de compétences avait été délégué à J.-L. Aigouy par le comité syndical. Il propose à l'assemblée de lui confier les mêmes délégations.

→ **Adopté à l'unanimité**

INDEMNITÉS DU PRÉSIDENT – DE_2019_056

H. Couderc précise que cette délibération concerne l'indemnité du président ainsi que celle du président par intérim. H. Granier informe l'assemblée qu'il ne souhaite pas bénéficier de cette indemnité pour la période où il a assuré la présidence par intérim du syndicat mixte.

→ **Adopté à l'unanimité**

TRANCHES DE TRAVAUX 2020 DES PPG⁸ DU TARN-AMONT : CHOIX DES ENTREPRISES – DE_2019_057

Anne Gély indique qu'il est proposé à l'assemblée de prendre trois délibérations au sujet des tranches de travaux 2020 des PPG. La première consiste à acter le choix des entreprises pour la réalisation des travaux en 2020. En effet, lors de sa dernière réunion le 27 septembre 2019, le comité syndical avait délibéré pour lancer cette opération. Une consultation des entreprises a donc été menée **du 19 septembre au 13 octobre**. Deux autres délibérations porteront sur le financement des tranches de travaux des PPG de l'axe Tarn et de celui du Cernon-Soulzon. A. Gély précise que, lors du prochain comité syndical, le même type de délibération sera proposé pour le PPG « Dourbie-Trévezel », des incertitudes sur quelques sites ne permettant pas de délibérer ce jour.

Florian Fergeault explique que la consultation a été lancée pour huit lots différents concernant des travaux de gestion de la ripisylve, d'embâcles et de foyers de renouée du Japon. Huit entreprises ont répondu à cette consultation. L'équipe technique du SMBVTA a analysé ces offres. La CAO⁹ s'est réunie le 22 octobre. Pour le lot A (4^e tranche du PPG « Gorges du Tarn »), concernant des travaux de gestion de la ripisylve entre Hauterives et Les Vignes, l'entreprise proposée est la SARL Vergne-Poirot pour un montant de 8 455,50 € HT. Pour le lot B (4^e tranche du PPG « Jonte-Fraissinet »), concernant également des travaux de gestion de

⁸ Programme pluriannuel de gestion

⁹ Commission d'appels d'offres

la ripisylve, l'entreprise proposée est l'El Pierre Dehapiot pour un montant de 5 800 € HT. Pour le lot C (tranche complémentaire du PPG « Vallée du Tarn »), concernant aussi des travaux de gestion de la ripisylve, l'entreprise proposée est la SARL Environnement Bois Énergie pour un montant de 13 525 € HT. Pour le lot D (5^e tranche du PPG « Vallée du Tarn »), concernant des travaux de gestion de la ripisylve, il n'y a pas de demande de financements à faire car ils sont déjà acquis pour un montant de travaux de 15 000 € HT. En effet, ces travaux étaient prévus pour 2018 mais avaient du être reportés en 2019 mais l'entreprise s'est désistée, d'où une nouvelle consultation. Pour ce lot, l'entreprise proposée par la CAO est la SARL Environnement Bois Énergie pour un montant de 8 580 € HT. L'entreprise Le Jardinier avait obtenu une meilleure note technique mais le montant de son offre était plus élevé (11 785 €). Toutefois, lors de la CAO, une information n'était pas connue : l'entreprise Environnement Bois Énergie ne dispose pas du matériel adapté pour la réalisation d'un chantier du lot D, à la différence de l'entreprise Le Jardinier. Cet élément essentiel remet en question la proposition de choisir l'entreprise Environnement Bois Énergie. H. Couderc, considérant la valeur technique de l'offre de Le Jardinier et le fait que les subventions sont déjà accordées, propose à l'assemblée de retenir l'entreprise Le Jardinier pour un montant de 11 785 € HT, ce que valide l'assemblée. Pour le lot E (5^e tranche du PPG « Dourbie-Trévezel »), l'entreprise proposée est la SARL Vergne-Poirot pour un montant de 34 368 € HT. Pour les lots F (objet), G (objet) et H (3^e tranche du PPG « Cernon-Soulzon »), seule l'entreprise Le Jardinier a répondu. Le choix de cette entreprise est donc proposé pour des montants respectifs de 4 000 € HT, 8 000 € HT et 21 507 € HT.

Les entreprises proposées par la CAO sont retenues sauf pour le lot D où l'assemblée décide de retenir l'entreprise Le Jardinier.

→ **Adopté à l'unanimité**

TRANCHES DE TRAVAUX 2020 DU PPG AXE TARN : DEMANDES DE FINANCEMENT – DE 2019_058

La globalisation des travaux des PPG de l'axe Tarn est une demande spécifique de l'agence de l'eau. Les demandes de financement pour ces travaux correspondent aux lots A, B et C vus précédemment. Le montant prévisionnel de ces travaux après consultation des entreprises s'élève à 30 558,55 € HT incluant 10% d'imprévus. Les financements sont sollicités à hauteur de 50% auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, 20% à la Région, 10% aux Conseils départementaux de l'Aveyron et de la Lozère ; les 20% d'autofinancement restant seront pris en charge par les communautés de communes des unités géographiques concernées (actions de type 2).

→ **Adopté à l'unanimité**

TRANCHES DE TRAVAUX 2020 DU PPG CERNON-SOULZON – DE 2019_059

Il s'agit du lot H. Le montant prévisionnel des travaux est de 23 657,70 € incluant 10 % d'imprévus. Le plan de financement est le même que celui voté précédemment. 50% AEAG, 20% CRO, 10% CD12, 20% autofinancement (action de type 2).

→ **Adopté à l'unanimité**

POINT D'INFORMATION : AVANCEMENT DU PAPI D'INTENTION 2019-2020 DU TARN-AMONT

Jean-Rémy Pantanella fait un point sur l'avancement des actions du PAPI.

Un document faisant état de l'avancement de chaque action est joint au présent compte-rendu.

Des informations spécifiques sont notamment apportées.

Concernant l'action de conception de supports de sensibilisation, le syndicat a confié une prestation à un bureau d'études pour l'élaboration d'un plan de communication pour le futur PAPI complet, comme l'a fait le Parc naturel régional des Grands Causses dans le cadre du PAPI Tarn-Dourdou-Rance.

Concernant les interventions scolaires, Stéphanie Braud explique que, dans le cadre du contrat de rivière, trois modules sont proposés aux écoles : un sur les milieux aquatiques, un sur l'assainissement et un sur les inondations. Pour l'année scolaire 2019-2020, les écoles sont incitées à privilégier le dernier module car, dans le cadre du PAPI, l'État accorde des crédits spécifiques.

Concernant les repères de crue, il est rappelé qu'une convention entre le SMBVTA et chaque commune

sera signée car il est de la responsabilité du maire de les poser.

Concernant l'étude globale sur le ruissellement, il s'avère que le Cerema¹⁰ est en train de faire la première phase de l'étude prévue en définissant l'aléa « ruissellement » sur le territoire. Il conviendra ensuite de croiser cet aléa avec les enjeux pour déterminer les secteurs à risque.

Concernant les diagnostics de vulnérabilité des entreprises en zone inondable, un point presse a été tenu le 5 novembre dernier. Les diagnostics simplifiés seront réalisés par la CCI¹¹ et la CMA¹² de l'Aveyron ; les diagnostics complets seront réalisés par un bureau d'études.

Concernant l'étude sur le bassin versant du Ladoux, Gérard Prêtre rappelle qu'il y a un énorme risque sur ce cours d'eau et qu'il faut mener une réflexion en amont. A. Gély précise que deux études ont déjà été menées et que l'étude portée par le SMBVTA s'appuiera sur ces éléments. Dans le cadre du PAPI complet, il faudra si possible mener des travaux.

Concernant l'élaboration d'un programme de travaux pour limiter l'érosion des berges sur la basse vallée de la Dourbie, des études avaient été menées par l'ancien syndicat mixte de la Dourbie. Des réflexions aujourd'hui sont en cours entre le SMBVTA, le Département de l'Aveyron, la commune de Millau et la CCMGC¹³. Une réunion est notamment prévue entre ces organismes ainsi que l'agence de l'eau afin d'envisager la signature d'un document cadre formalisant ces discussions.

ACTION 1.3 DU PAPI TARN-AMONT : SUPPORTS DE SENSIBILISATION – DE_2019_060

A. Gély précise que les subventions sur cette action ont été demandées mais, par omission, aucune délibération n'a été prise. Il s'agit donc de régulariser cette situation.

→ **Adopté à l'unanimité**

POINT D'INFORMATION : AVANCEMENT DU PROJET DE RESTAURATION DE MÉANDRE DU TARN À SAINT-HILARIN

F. Fergeault rappelle que ce projet se compose d'un volet environnemental répondant à la compétence « gemapi » et d'un volet touristique. Initialement porté par la CCMGC, le volet environnemental a été transféré de fait au SMBVTA lors de sa création. Toutefois, les deux volets étant très liés dans le cadre de certaines opérations (acquisitions foncières, compensation des emplacements au camping...), le SMBVTA a délégué la maîtrise d'ouvrage du volet environnemental à la CCMGC. Les travaux de ce volet entrent dans l'appel à projet « Restaurons et valorisons les zones inondables » lancé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Région Occitanie en 2016. L'objectif est de redonner de l'espace à la rivière. Le montant prévisionnel de ces travaux est de 900 000 € HT, subventionné à hauteur de 80%.

La demande d'autorisation environnementale déposée par le maître d'ouvrage délégué est en cours d'instruction par les services de l'État. L'enquête publique sera lancée fin novembre pour 3 semaines. Les accords de ventes ont été signés avec tous les propriétaires du tronçon 3. Concernant le décalage des emplacements de camping supprimés, la nouvelle côte du PPRI¹⁴, en cours de révision, est attendue. En janvier 2020, une nouvelle consultation sera lancée pour choisir l'entreprise qui réalisera les travaux. Ceux-ci devraient durer trois mois, entre août et octobre ; le démarrage et le phasage des travaux seront convenus avec le gérant du camping pour limiter les perturbations.

POINT D'INFORMATION : EXPÉRIMENTATION DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) SUR LE SOUS-BASSIN DE LA MUSE

C. Delagnes explique que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne souhaite expérimenter les paiements pour services environnementaux, également appelés paiements verts, dans le cadre de son 11^e programme. Pour cela, différents secteurs-tests ont été sélectionnés, notamment la Muse sur le Tarn-amont. Les PSE

¹⁰ Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

¹¹ Chambre de commerce et d'industrie

¹² Chambre de métiers et de l'artisanat

¹³ Communauté de communes Millau-Grands causses

¹⁴ Plan de prévention des risques d'inondations

sont des aides versées directement aux agriculteurs dont les pratiques sont soucieuses de l'environnement. Pour y être éligible, trois critères, notés sur 30 points, sont évalués par des auditeurs choisis par l'agence de l'eau. Celle-ci souhaite que les premiers contrats soient signés avec les agriculteurs dès 2019. Le SMBVTA intervient en coordinateur : il a diffusé l'information auprès des agriculteurs susceptibles d'être éligibles et va faciliter la réalisation des audits à travers des rencontres spécifiques. A. Gély rappelle que l'expérimentation des PSE sur la Muse est une réelle opportunité pour le SMBVTA pour commencer à dialoguer avec les agriculteurs de ce secteur, sur lequel des actions de réduction de l'érosion des sols agricoles et forestiers sont prévues au contrat de rivière. Patrick Contastin précise qu'il y a une bonne adhésion des agriculteurs sur cette expérimentation.

DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT POUR L'UNITÉ GÉOGRAPHIQUE « GORGES DU TARN, JONTE » - DE_2019_061

H. Couderc propose que R. Jeanjean remplace J.-L. Aigouy en tant que référent de l'unité géographique « Gorges du Tarn, Jonte ».

→ **Adopté à l'unanimité**

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA CLE – DE_2019_062

H. Couderc propose que M. Macq remplace J.-L. Aigouy en tant que représentante du SMBVTA à la CLE¹⁵.

→ **Adopté à l'unanimité**

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : ADHÉSION AU CONTRAT PROPOSÉ PAR LE CDG48 – DE_2019_063

La prévoyance permet aux agents qui le souhaitent de bénéficier d'une garantie de traitement en cas d'incapacité temporaire de travail, d'invalidité, de perte de retraite ou de décès. Le contrat actuel se termine au 31 décembre 2019. Le CDG¹⁶ de Lozère, après avoir lancé une consultation, a retenu le **groupe VVV** et propose aux collectivités d'en bénéficier à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 6 ans. Il est également proposé au comité syndical de fixer le montant de la contribution du SMBVTA à 5 € par agent et par mois.

→ **Adopté à l'unanimité**

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT – DE_2019_064

Cette délibération annule et remplace la précédente prise en début d'année. En effet, la préfecture a indiqué que l'affectation du résultat s'est fait au R002 au lieu du 1068 afin de couvrir le déficit d'investissement.

→ **Adopté à l'unanimité**

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – DE_2019_065

Cette décision est directement liée à la modification précédente relative à l'affectation du résultat.

→ **Adopté à l'unanimité**

INDEMNITÉS DE CONSEIL AU TRÉSORIER – DE_2019_066

Cette délibération permet de valider le versement de l'indemnité à la trésorière. L'assemblée décide d'en fixer le taux à 100 % pour l'année 2019.

→ **Adopté à l'unanimité**

Avant de clôturer la séance, H. Couderc invite l'assemblée à l'inauguration de la ZEC de St-Rome-de-Cernon le jeudi 28 novembre à 10h30.

L'ordre du jour étant épuisé, H. Couderc lève la séance à 16h.

¹⁵ Commission locale de l'eau

¹⁶ Centre départemental de la fonction publique territoriale